

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 février 2014

CP2014_02_3

L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Excusé(s) :

M. E. ASTOUL

**CONCESSION D'UNE LICENCE D'UTILISATION D'UN
LOGICIEL POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS
PRÉOCCUPANTES REÇUES PAR LE S.N.A.T.E.D.**

Le Département de l'Aube a développé pour les besoins de son service de l'aide sociale à l'enfant, notamment des « cellules de recueil des informations préoccupantes », le logiciel X119 dont la finalité est le traitement de ces informations préoccupantes reçues par le S.N.A.T.E.D. (Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger), service géré par le Groupement d'intérêt public « Enfance en Danger ».

Ce logiciel permet la consultation des informations reçues, leur traitement, la saisie de l'évaluation des situations concernées et le retour d'informations au S.N.A.T.E.D.

Le Département de l'Aube propose de concéder au Département de Tarn-et-Garonne la licence d'utilisation du logiciel X119 à titre entièrement gratuit.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département la convention d'utilisation du logiciel X119.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention à intervenir avec le Département de l'Aube pour la concession d'une licence X119 d'utilisation d'un logiciel pour le traitement des informations préoccupantes reçues par le S.N.A.T.E.D. (Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger), service géré par le Groupement d'intérêt public « Enfance en Danger » ;
- Précise que le Département de l'Aube concède cette licence d'utilisation à titre entièrement gratuit ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,